

RESPONSABILITE CIVILE GENERALE	
. Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels, immatériels confondus DONT	8 000 000 € par sinistre
. Pour l'ensemble des dommages matériels et immatériels consécutifs	1 600 000 € par sinistre
. Dommages immatériels non consécutifs	800 000 € par sinistre et 1 200 000 € par année d'assurance
. Responsabilité médicale	3 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € par année d'assurance
. Intoxications alimentaires, empoisonnements, corps étrangers dans les aliments et boissons	1 600 000 € par année d'assurance
. Pollution, atteintes à l'environnement (y compris les dommages matériels et immatériels)	400 000 € par année d'assurance
. Faute inexcusable et maladies professionnelles	1 600 000 € par année d'assurances
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON	
Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels, immatériels, confondus DONT	1 600 000 € par année d'assurance
. Dommages immatériels non consécutifs	800 000 € par année d'assurance
. Frais de retrait	200 000 € par année d'assurance
DEFENSE ET RECOURS	
Pour la Défense pénale et les Recours par sinistre	20 000 €
FRANCHISES	
. Dommages matériels applicable aux assurés qui se causent des dommages en tant que tiers entre eux	300 € par sinistre
. Dommages immatériels non consécutifs / Frais de retrait	1 500 € par sinistre
. Contentieux fédéral	15 000 € par sinistre
. Défense/Recours (intervention pour les litiges supérieurs à)	1 000 €